

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	23
Procuration :	-
Votants :	23
Date de convocation :	16/03/2026
Votes Pour :	23
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la maison de la culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Corinne SCHLUCK, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

Délibération n° 2026_014

5.2.1 Fonctionnement des assemblées -règlement intérieur

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) portant notamment obligation pour toutes les communes de 1000 à 3499 habitants d'adopter leur règlement intérieur du conseil municipal dans les 6 mois suivant les élections.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

VU l'installation du Conseil municipal en séance du 20 mars 2026 ;

VU le projet de règlement soumis à l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

PAVIE, le 20 mars 2026

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

